

 prévention santé travail 35	<i>Politique</i>	Création : 11/2023 Révision : / N° version : 1
	Politique d'amélioration continue de la qualité 2024 - 2028	
Classement : Management Strat. / Gouv.		

Ce document définit les orientations et l'engagement de la direction pour l'amélioration de la qualité. Issue du projet de service, cette politique est actualisée au regard des évolutions du contexte interne/externe, et des résultats obtenus.

Dans un contexte d'évolution réglementaire, de fusion, de développement de l'offre aux adhérents et d'agrandissement de ses locaux, le service Prévention santé travail 35 a pour ambition de renforcer la qualité des services rendus.

La politique d'amélioration continue de la qualité du Service Prévention santé travail 35 est centrée sur la préservation de la santé mentale et physique des travailleurs. Cette politique s'appuie sur une réflexion collective et pluri-professionnelle et un engagement de l'ensemble des professionnels de l'établissement à exercer leur activité en toute impartialité et de manière équitable vis-à-vis des adhérents et travailleurs.

Le référentiel de certification des Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (AFNOR SPEC 2217) fixe les objectifs de la certification et constitue la feuille de route de notre démarche qualité qui vise notamment les trois volets de l'offre socle de service : La prévention des risques professionnels, le suivi individuel de l'état de santé des travailleurs, la prévention de la désinsertion professionnelle.

Notre souhait est de développer la prévention primaire et la culture de prévention auprès des entreprises adhérentes dans le respect de la réglementation en vigueur.

Orientations et objectifs

1. Améliorer la fluidité de nos organisations en interne

- Harmoniser les pratiques professionnelles par la formalisation des documents qualité en lien avec notre activité ;
- Assurer la communication en interne des documents qualité ;
- S'assurer de la connaissance en interne des organisations définies.

2. Développer la culture qualité

- Former / Sensibiliser les équipes à la démarche qualité ;
- Recueillir la satisfaction des adhérents et travailleurs ;
- Analyser les réclamations des adhérents et travailleurs.

3. Evaluer pour s'améliorer

- S'engager dans la démarche de certification dans un objectif d'amélioration continue ;
- Réaliser un diagnostic de l'existant pour définir et mettre en œuvre le plan d'amélioration de la qualité ;
- Définir, mettre en œuvre et suivre les indicateurs qualité.

4. Améliorer la lisibilité de notre fonctionnement en externe

- Clarifier nos missions de conseils et d'accompagnement venant en complémentarité des partenaires ;
- S'assurer de l'accessibilité pour toutes les entreprises et travailleurs des informations utiles ;
- Poursuivre notre transition numérique en favorisant la sécurisation et la simplification des démarches pour les adhérents et travailleurs.

Ces orientations et objectifs sont déclinés dans le Plan d'Amélioration Qualité (PAQ). Chaque directeur, cadre ou médecin, a un rôle d'impulsion et de mobilisation de son équipe autour des actions qui concernent plus spécifiquement son service, son équipe, ou son activité. Il est chargé de garantir la réalisation des actions concrètes, leur évaluation et leur efficacité.

Le 10/01/2024

Président du CA

Directeur général

Directeur territorial
Pays de Fougères - Vitré

Directeur territorial
Pays de Saint-Malo

Directrice territoriale
Pays de Rennes

Médecin Co. médical

Médecin Co. pluri

Médecin Co. SI